

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 09 SEPTEMBRE 2014

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre-Président ;

Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, *Echevins*

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit DEGHOAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Larissa DAVOINE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Giuseppina CAPOZZA, Maria HAMEL (*présente à partir du point n° 8 de la séance publique*), Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Sarah DE BAETS, Anne-Marie CALLEWAERT, Didier DEHON (*présent à partir du point n° 3 de la séance publique*), *Conseillers*

Mme Eugénie RUELLE, *Présidente du C.P.A.S.*

Mr Guillaume SOMERS, *Directeur Général f.f..*

ABSENTE :

Mme Betty MATERNE

EXCUSEE :

Mme Maria HAMEL (*absente jusqu'au point n° 7 inclus de la séance publique*)

Convoquée en date du 1^{er} septembre 2014, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

*

Conseil communal du 09 septembre 2014

à 19h

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

INSTITUTIONS

1. Démission d'une conseillère communale

- Prise d'acte

Le Conseil communal est invité à prendre acte de la démission de Madame Betty Materne de son mandat de conseillère.

Prise d'acte

2. Remplacement d'une conseillère communale démissionnaire – Vérification et validation des pouvoirs du quatrième conseiller suppléant – Prestation de serment et installation du conseiller communal – Fixation de l'ordre de préséance du Conseil communal

Suite à la démission du mandat de Conseillère communale de Madame Betty Materne, il convient que le Conseil communal procède à son remplacement. Le Conseil communal est invité :

- à constater la vérification et validation des pouvoirs du quatrième conseiller suppléant du groupe PS, Monsieur Didier Dehon ;
- à recevoir la prestation de serment et procéder à l'installation en tant que conseiller communal de Monsieur Didier Dehon ;
- à fixer le nouvel ordre de préséance du Conseil communal.

Prestation de serment

Accord à l'unanimité sur le nouvel ordre de préséance

JURIDIQUE

3. Assurances – Travaux d'entretien des trottoirs – Litige opposant la Ville de Binche à un citoyen – Autorisation d'ester en justice

- DECISION

Dans le cadre d'un litige né suite aux travaux d'entretien des trottoirs, le Conseil communal est invité à autoriser le Collège communal à ester en justice afin de mettre en cause la société qui a réalisé les travaux, dans le cadre du marché public qui lui a été attribué.

Accord à l'unanimité

4. Fiscalité – Taxe sur les pylônes et mâts de diffusion GSM – Exercice 2008 – Recours de la SA BELGACOM – Jugement du 24 avril 2013 annulant la taxation – Décision quant à l'appel du jugement

- RATIFICATION

Suite au jugement du 24 avril 2013 qui annule la taxe communale sur les pylônes et mâts de diffusion GSM, exercice 2008, enrôlée à l'encontre de la SA BELGACOM, le Collège communal du 10 juin 2014 a décidé, sur base de l'avis de l'avocat de la Ville, de ne pas interjeter appel de la décision.

Le Conseil communal est invité à ratifier cette décision.

M. Piret demande pourquoi l'on renonce seulement à interjeter appel tandis que le jugement a été rendu en avril 2013.

M. Fayt indique que la signification de ce jugement est intervenue en mai 2014, à l'initiative de la partie adverse, intéressée à l'avancement du litige. Ce n'est qu'à partir de ce moment que le délai pour interjeter appel court. La Ville n'a dans cette affaire pas d'intérêt à faire avancer plus vite l'affaire que le rythme souhaité par la partie adverse intéressée.

Accord à l'unanimité

5. Fiscalité – Taxe sur les pylônes et mâts de diffusion GSM – Exercices 2010 et 2010bis – Recours de la SA BELGACOM – Jugement du 08 mai 2014 annulant la taxation – Décision quant à l'appel du jugement

- RATIFICATION

Suite au jugement du 08 mai 2014 qui annule la taxe communale sur les pylônes et mâts de diffusion GSM, exercices 2010 et 2010bis, enrôlée à l'encontre de la SA BELGACOM, le Collège communal du 10 juin 2014 a décidé, sur base de l'avis de l'avocat de la Ville, de ne pas interjeter appel de la décision.

Le Conseil communal est invité à ratifier cette décision.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

6. Impositions communales – Taxe communale additionnelle à la taxe régionale sur les pylônes – Exercice 2014

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter la taxe communale additionnelle à la taxe régionale sur les pylônes pour l'exercice 2014. Le taux de cette imposition est fixé à 50 centimes additionnels communaux à la taxe régionale.

Accord à l'unanimité

7. Installation d'une friterie sur le domaine public communal – Exercice 2014 – Cahier des charges en vigueur – Formule de convention entre les parties – Renouvellement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de la convention relative à la friterie installée à Ressaix, Place Elisabeth, sur le domaine public communal.

Accord à l'unanimité

Mme Hamel entre en séance.

8. CPAS – Comptes annuels de l'Exercice 2013

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 23 juillet 2014, reçue à la Ville en date du 31 juillet 2014, par laquelle le Conseil de l'Action Sociale approuve les comptes annuels de l'Exercice 2013.

Mme Ruelle donne présentation du compte.

Le compte budgétaire présente au Service Ordinaire un solde positif de 894.785.34 €.

Ce boni s'explique par différents éléments :

- *Une meilleure maîtrise des frais de fonctionnement ;*
- *La suppression du Service de Garde d'enfants à domicile ;*
- *Les augmentations tarifaires à la RJM ;*
- *Une Hausse de certains subsides.*

Il s'explique également par une meilleure intégration des subsides APE et Maribel à l'exercice propre. La dotation communale est de 4.580.000 €.

Au niveau des principales fonctions :

- *En dépenses :*

En ce qui concerne les dépenses de personnel, on constate une hausse due aux préavis, à l'indexation, l'évolution de carrière et certains engagements notamment pour répondre aux exigences en matière de normes de personnel à la RJM.

D'autre part, les effets de la restructuration des services ne se feront sentir qu'à partir de 2014.

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2012 .C'est surtout à la RJM que la baisse est significative suite à la renégociation de certains contrats (langes, produits d'entretien, alimentation).

- *En recettes :*

Légère hausse des recettes de prestation suite à certaines hausses tarifaires.

Au niveau des principaux services :

Au Service social, on observe une hausse importante de dépenses d'aide sociale de plus de 10% principalement au niveau des RI.

Les prises en charge des frais d'hébergement (privé) sont également à la hausse. Des mesures ont d'ailleurs été prises pour mieux contrôler les délivrances de réquisitoire.

Les interventions en matière de loyers sont aussi en expansion.

Les recettes de transfert relatives au RI évoluent en fonction des dépenses mais dans une moindre mesure évidemment.

Ici aussi des mesures ont été prises pour mieux maîtriser les déclarations et la récupération des RI auprès de l'Etat.

A la RJM, comme déjà signalé, il existe une hausse des dépenses de personnel pour répondre aux normes INAMI. Hausse des recettes de transfert et des recettes de prestations.

Gain d'activité au SAFA, ce qui entraîne une augmentation des recettes.

A l'extraordinaire, le résultat est de 471.116.34€. Les engagements n'auront de répercussion que sur les exercices suivants.

M. Piret indique que le groupe Union suivra le vote de ses représentants en Conseil de l'action sociale, et qu'il s'abstiendra donc sur ce point.

Pour : 24

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Didier DEHON, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Abstention : 7

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

**9. CPAS – Budget général de l'exercice 2014 – Modification budgétaire n° 1
– Service ordinaire et service extraordinaire
- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver la délibération du 23 juillet 2014, reçue à la Ville en date du 31 juillet 2014, par laquelle le Conseil de l'Action Sociale approuve la modification budgétaire n° 1 des services ordinaire et extraordinaire du CPAS, pour l'exercice 2014.

Mme Ruelle explique qu'en ce qui concerne la MB, deux modifications doivent être injectées. Ces deux modifications n'influencent pas la MB. A l'ordinaire, le résultat à incorporer est le résultat budgétaire soit 894.785,34 €. La différence de 35.485,24 € est compensée par la diminution de l'article prélèvements du service ordinaire pour les provisions pour risques et charges pour le même montant. A l'extraordinaire, le résultat budgétaire est à incorporer, soit 471.116,34 €.

Pour : 24

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Didier DEHON, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Abstention : 7

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

RECETTE

**10. Réforme des grades légaux – Cautionnement du Directeur financier –
Absence de litige – Mainlevée
- DECISION**

Suite à l'entrée en vigueur du décret relatif à la réforme des grades légaux, Monsieur Jean-Pierre FERRARI, Directeur Financier de la Ville de Binche, demande la levée de son cautionnement constitué sous forme de garantie bancaire auprès de la banque BELFIUS. Le Conseil communal est invité à statuer sur cette demande.

Accord à l'unanimité

11. Procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le premier trimestre 2014

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le premier trimestre 2014.

L'avoir à justifier et justifié s'élève à : 11.229.125,76 €.

Notification

FINANCES

12. Notification – Approbation des comptes annuels 2013 de la Ville de Binche – Communication de la délibération du SPW

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation des comptes annuels 2013 de la Ville de Binche, approuvés sans remarque et tels qu'arrêtés par le Conseil communal en date du 04 avril 2014.

Prise de connaissance

13. Notification – Approbation de la modification budgétaire n° 1 de la Ville de Binche – Année 2014 – Communication de la délibération du SPW

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation de la modification budgétaire n° 1 de la Ville de Binche pour l'année 2014, approuvée sans remarque et telle qu'arrêtée par le Conseil communal en date du 12 juin 2014.

Prise de connaissance

14. Notification – Approbation des comptes annuels 2013 de la Régie Foncière – Communication de la délibération du SPW

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation des comptes annuels 2013 de la Régie Foncière, approuvés sans remarque et tels qu'arrêtés par le Conseil communal en date du 08 mai 2014.

M. Devin remercie M. le Directeur financier et le Service des finances pour le bon travail, dont résultent les approbations sans remarque des comptes et modifications budgétaires par l'autorité de tutelle.

Prise de connaissance

15. Notification – Approbation de la modification budgétaire n° 1 de la Régie Foncière – Année 2014 – Communication de la délibération du SPW

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation de la modification budgétaire n° 1 de la Régie Foncière pour l'année 2014, approuvée sans remarque et telle qu'arrêtée par le Conseil communal en date du 12 juin 2014.

M. Piret relève que sur ce point, la tutelle, approuvant la modification budgétaire de la régie, soulève un irrespect de formalités substantielles.

M. Devin indique en prendre acte.

Prise de connaissance

- 16. Notification – Approbation de la contribution financière de la Ville de Binche à la Zone de Police pluricommunale de Binche-Anderlues au budget 2014 – Communication de la délibération du SFH**
- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la délibération du 08 juillet 2014 des Services Fédéraux du Gouverneur du Hainaut, qui approuve la contribution financière de la Ville de Binche à la Zone de Police pluricommunale de Binche-Anderlues au budget 2014.

Prise de connaissance

REGIE FONCIERE

- 17. Régie Foncière – Procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le premier trimestre 2014**
- **NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le premier trimestre 2014.

L'avoir à justifier et justifié s'élève à : 1.141.331,09 €.

Notification

- 18. Régie Foncière – Procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le deuxième trimestre 2014**
- **NOTIFICATION**

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de la vérification de la caisse de la Régie Foncière pour le deuxième trimestre 2014.

L'avoir à justifier et justifié s'élève à : 1.026.403,18 €.

Notification

- 19. Régie Foncière – Suppression partielle de l'assiette de la voirie communale de Binche à prendre dans la ruelle « Marché aux Poulets »**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord sur la suppression partielle de l'assiette de la voirie communale de Binche à prendre dans la ruelle « Marché aux Poulets » ;
- incorporer dans le domaine privé de la Ville cette partie de chemin ;
- approuver le procès-verbal de mesurage dressé par le Géomètre-expert ;
- marquer son accord sur l'aliénation de gré à gré de cette partie de voirie ;
- charger le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi pour le passage de l'acte de vente.

Accord à l'unanimité

- 20. Régie Foncière – Parcelle de terrain située à la rue Marguerite d'York à Binche – Mise en location**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- céder l'usage à titre précaire du terrain situé à la rue Marguerite d'York à Binche cadastré section D n°211D2 d'une contenance de 10a 12ca ;
- approuver la convention type à passer entre la Ville et la propriétaire du bien.

Accord à l'unanimité

21. Régie Foncière – Aliénation d'une partie de voirie vicinale dénommée « Ancienne Chaussée Brunehault »

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- marquer son accord de principe sur l'aliénation de la parcelle constituant une partie de chemin n° 2 à Waudrez dénommé « Ancienne Chaussée Brunehault » ;
- charger le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Charleroi pour le passage de l'acte de vente.

M. Piret demande si l'on pourra revenir en arrière en cas de nécessité d'élargissement de la voirie par exemple.

M. Devin répond par la négative.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

22. Plan Triennal 2010/2012 – Travaux d'amélioration de la rue du Pressé à Leval-Trahegnies (voirie et égouttage) – Pavage n° 45 et augmentation des quantités globales des postes 88 et 89 « Mise en site autorisé de déchets »

- Approbation d'avenant 7

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 7 - pavage n° 45 et augmentation des quantités globales des postes 88 et 89 « Mise en site autorisé de déchets » du marché « Plan Triennal 2010/2012 - Travaux d'amélioration de la rue du Pressé à Leval-Trahegnies (voirie et égouttage) » pour le montant total en plus de 8.612,88 € hors TVA ou 10.421,58 €, 21% TVA comprise ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- augmenter le crédit lors de la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 421/735-01-60/2012 (n° de projet 20124211).

M. Piret indique que sur ce dossier, le Conseil communal est invité à approuver le 7^e avenant. Il estime que c'est beaucoup trop et que ce nombre important d'avenants trahit une préparation insuffisante des dossiers.

M. Devin indique qu'un dossier sans avenant est rare. S'il considère qu'il est regrettable que des avenants doivent être adoptés, il souligne néanmoins que ces avenants résultent de nécessités techniques qui surviennent en cours de chantier, inconnues lors du lancement de ceux-ci.

Accord à l'unanimité

23. Travaux extraordinaires d'entretien du cours d'eau « Le Cron Ry » à Leval-Trahegnies

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;

- approuver le cahier spécial des charges réf. 816, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « Travaux extraordinaires d'entretien du cours d'eau "Le Cron Ry" à Leval ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 144.215,00 € hors TVA ou 174.500,15 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 482/735-60 (n° de projet 20140028).

Accord à l'unanimité

**24. Travaux d'aménagement du Stade Domenico Schena à Leval-Trahegnies
– Approbation d'avenant 4 – Décompactage/sablage/engrais**

- **Procédure d'urgence**
- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à :

- ratifier la décision du Collège communal du 04 août 2014 :
- « *d'approuver le principe des travaux à réaliser dans les plus brefs délais en vertu de l'article L1222-3 § 3 du CDLD ;*
- *d'approuver l'avenant 4 – décompactage/sablage/engrais adapté du marché « Travaux d'aménagement du Stade Domenico Schena à Leval-Trahegnie » pour le montant total en plus de 3.600,00 € hors TVA ou 4.356,00 €, 21% TVA comprise ;*
- *de financer cette dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 764/722-60/2013 (n° de projet 20130044) en vertu de l'article L1311-5 du CDLD relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues, où le moindre retard des travaux de décompactage, de sablage et d'engrais adapté compromettrait le début de la saison footballistique ;*
- *d'inscrire le point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal pour ratification de la décision du Collège communal en vertu des articles L1222-3 § 3 et L1311-5 du CDLD » ;*
- financer cet avenant par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 764/722-60/2013 (n° de projet 20130044).

M. Piret soulève la même remarque sur ce dossier que concernant le point 22. Il indique que, manifestement, la problématique concerne un montage inadéquat des dossiers. En effet, l'avenant proposé concerne le gazon sur la surface du terrain de football. Manifestement, il ne s'agit pas une circonstance inconnue en début de chantier.

Accord à l'unanimité

25. Installation d'un système d'alarme au terrain de rugby d'Epinois

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 823 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Installation d'un système d'alarme au terrain de rugby d'Epinois ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 2.066,12 € hors TVA ou 2.500,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 764/723-60 (n° de projet 20140058) ;
- approuver le principe des travaux.

Accord à l'unanimité

26. FIC 13-16 – Travaux extraordinaires d'entretien de l'Avenue Victor Larock à Ressaix

- Approbation du cahier spécial des charges modifié

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges modifié réf. 791, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « FIC 13-16 Travaux extraordinaires d'entretien de l'Avenue Victor Larock à Ressaix », établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 194.721,00 € hors TVA ou 235.612,41 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 421/735-60 (n° de projet 20140030) ;
- transmettre les documents au pouvoir subsidiant, Service Public de Wallonie, DGO4, Département des Infrastructures Subsidées, Direction des Voiries Subsidées, Boulevard du Nord 8 à 5000 NAMUR.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

27. Désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la direction de chantier du projet « Binche 4 Buvrines /Création de 60 places » – Création de deux nouvelles classes à l'étage de l'Ecole communale de Buvrines

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 817 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Désignation d'un auteur de projet pour l'étude et la direction de chantier des ouvrages de stabilités (gros-œuvre) du projet "Binche 4 Buvrines création de 60 places" (création de deux nouvelles classes à l'étage de l'Ecole communale de Buvrines)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise.
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 722/723-60 (n° de projet 20140065).

M. Piret demande pourquoi l'on entend désigner un auteur de projet pour ce dossier alors que la Ville dispose d'un service technique et de 6 architectes.

M. Labar précise qu'il s'agit ici d'un marché pour la désignation d'un ingénieur en stabilité, dont la mission sera préalable à l'étude en architecture du projet, qui sera effectuée en interne.

Accord à l'unanimité

28. Contrôle des travaux de gestion de la pollution du site Marvan

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des services ;

- approuver le cahier spécial des charges réf. 819 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Contrôle des travaux de gestion de la pollution du site Marvan ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 1.652,89 € hors TVA ou 2.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 529/72301-60 (n° de projet 20125292).

M. Piret indique que le groupe Union s'abstiendra sur ce point considérant que la problématique de l'acquisition de l'appartement n'est toujours pas réglée.

Pour : 24

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Didier DEHON, Sarah DE BAETS,
Eugénie RUELLE**

Abstention : 7

**Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA, Anne-Marie CALLEWAERT**

29. Marché de services financiers

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 789 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Marché de services financiers », établis par le Service des Finances « Cellule marchés publics ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics ;
- choisir l'appel d'offres ouvert comme mode de passation du marché. Le marché sera soumis à la publicité européenne suivant les formulaires standards appropriés ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2014 (et aux exercices suivants), articles xxx/211-01 ;
- approuver le principe des services.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

30. Fourniture et pose de filets « Pare-ballons » - Agoras à la Cité Noël Lustre à Ressaix et à la rue S. Allende à Leval-Trahegnies

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 826 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Fourniture et pose de filets « Pare-ballons »-Agoras à la Cité Noël Lustre à Ressaix et à la rue S. Allende à Leval-Trahegnies » établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 17.150,00 € hors TVA ou 20.751,50 €, 21% TVA comprise ;

- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 879/72101-60 (n° de projet 20118791) ;
- approuver le principe des fournitures.

Mme Debiève demande ce qu'il en sera de l'Agora Space de Bray.

M. Van Houter indique que celui-ci est déjà équipé d'une infrastructure de clôture complète.

Accord à l'unanimité

31. Acquisition de matériel de pavoiement et d'illuminations

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 825 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Acquisition de matériel de pavoiement et d'illumination ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 19.588,84 € hors TVA ou 23.702,50 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1 : Alu, estimé à 1.487,60 € hors TVA ou 1.800,00 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2 : Décoration de Noël et accessoires, estimé à 18.101,24 € hors TVA ou 21.902,50 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 529/744-51 (n° de projet 20140043) ;
- approuver le principe des fournitures.

M. Piret demande des précisions relativement au placement du matériel dont on envisage l'acquisition. En effet, un tel marché pour l'acquisition de matériel de pavoiement et d'illuminations est passé sur une base annuelle. Cependant, ni l'Avenue Wanderpepen, ni l'Avenue Charles Deliège ne bénéficient de ces fournitures.

M. Devin indique tout d'abord que le service des travaux met un point d'honneur à entretenir et bien conserver le matériel acquis d'année en année. En ce qui concerne la répartition des décorations, il indique que la consigne du Collège est très claire. La volonté est de ne pas limiter les décorations à la seule Grand'Place, ni d'ailleurs au seul centre-ville mais plutôt de décorer l'ensemble des entités. Cette année, le placement de sapins le long de nombreuses voiries, où l'on constate qu'ils ne sont habituellement pas décorés, sera remplacé par un effort en décors et illuminations dans le Centre-Ville ainsi que sur les places principales des entités. Les écoles seront sollicitées afin que, dans le cadre d'un travail pédagogique, elles s'adjoignent à l'initiative et participent à la décoration de leur entité.

M. Urbain souligne que malgré que le montant du marché de fourniture puisse paraître élevé, le coût d'une traverse d'illumination est d'approximativement 3.000 EUR.

Mme Capozza demande s'il est bien raisonnable d'utiliser de l'électricité pour ces illuminations, dans un contexte de risque de pénurie en électricité.

M. Devin propose de revenir sur cette question en fin de séance publique.

Accord à l'unanimité

32. Acquisition de mobilier pour l'Institut Plus Outre et l'Académie de Musique

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 822 et le montant estimé du marché ayant pour objet « Acquisition de mobilier scolaire pour l'Institut Plus Outre et l'Académie de Musique ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 10.100,16 € hors TVA ou 12.221,19 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- lot 1 : Mobilier pour l'I.S.P.O., estimé à 2.034,05 € hors TVA ou 2.461,20 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2 : Mobilier pour le Conservatoire, estimé à 8.066,11 € hors TVA ou 9.759,99 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- de financer ces dépenses avec les crédits inscrits au budget extraordinaire de l'exercice 2014, articles 735/741-98 (n° de projet 20140061) et 734/741-98 (n° de projet 20140060) ;
- approuver le principe des fournitures.

Accord à l'unanimité

33. Acquisition de défibrillateurs externes automatisés pour les salles de sports – Approbation d'avenant 1 – Acquisition d'un défibrillateur externe automatisé à la RUS (Royale Union Sportive) de Binche sous la responsabilité du Collège communal

- **Procédure d'urgence**
- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à :

- ratifier la décision du Collège communal du 04 août 2014 :

« - d'approuver le principe d'acquisition d'un DEA dans les plus brefs délais en vertu de l'article L1222-3 § 3 du CDLD ;

- d'approuver l'avenant 1 - acquisition d'un défibrillateur externe automatisé à la RUS (Royale Union Sportive) de Binche du marché « Acquisition de défibrillateurs externes automatisés pour les salles de sports » pour le montant total en plus de 1.705,00 € hors TVA ou 2.063,05 €, 21% TVA comprise ;

- de financer cette dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 764/742-98/2013 (n° de projet 20130048) en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues, où le moindre retard d'acquisition d'un DEA mettrait en péril la sécurité et la santé des sportifs fréquentant le club « Royale Union Sportive » de Binche ;

- d'inscrire le point à l'ordre du jour du prochain Conseil communal pour ratification de la décision du Collège communal en vertu des articles L1222-3 § 3 et L1311-5 du CDLD » ;

- financer cet avenant par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 764/742-98/2013 (n° de projet 20130048).

Accord à l'unanimité

VOIES PUBLIQUES

34. Dénomination des voies publiques – Nouveau lotissement – Zoning de Binche

- DECISION

Suite à la construction d'un nouveau lotissement dans le zoning de Binche et en raison du nombre d'immeubles commerciaux prévus à cet endroit, le Conseil communal est invité à attribuer un nom de rue à ce lotissement, à savoir la « Rue du Champ d'aviation ».

Mme Capozza demande la raison de cette proposition de dénomination de la voirie.

M. Devin répond qu'un champ d'aviation existait historiquement à cet endroit.

Accord à l'unanimité

PLAN DE COHESION SOCIALE

35. Validation du rapport financier « Article 18 » du Plan de cohésion sociale pour l'année 2013

- DECISION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le rapport financier « Article 18 » du Plan de cohésion sociale pour l'année 2013.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

36. Personnel communal (y compris les grades légaux) – Mandataires communaux – Allocation de fin d'année 2014 – Décision de principe

- DECISION

En application de l'article 30 du statut pécuniaire applicable au personnel communal non enseignant, il appartient au Conseil communal de se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2014.

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2014.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL INCENDIE

37. Personnel Incendie – Cadre professionnel – Déclaration de vacance d'emploi de deux postes de Sergent (Sous-Officier) – Lancement de l'appel par promotion – Délégation

- DECISION

Afin de compléter le cadre professionnel fixé par l'art. 6 du Règlement Organique du Service Incendie, le Conseil communal est invité à :

- déclarer la vacance d'emploi de deux postes de Sergent (Sous-Officier) parmi le personnel du cadre professionnel ;
- décider de lancer l'appel à candidatures par promotion ;
- donner délégation au Collège communal afin de procéder aux épreuves de sélection, à la désignation du jury et aux nominations des sergents.

Accord à l'unanimité

38. Personnel Incendie – Cadre professionnel – Déclaration de vacance d’emploi d’un poste de caporal – Lancement de l’appel par promotion – Délégation

- DECISION

Afin de compléter le cadre professionnel fixé par l’art. 6 du Règlement Organique du Service Incendie, le Conseil communal est invité à :

- déclarer la vacance d’emploi d’un poste de caporal parmi le personnel du cadre professionnel.
- décider de lancer l’appel à candidatures par promotion ;
- donner délégation au Collège communal afin de procéder aux épreuves de sélection, à la désignation du jury et à la nomination du caporal.

Accord à l’unanimité

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

39. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Calcul des dotations de périodes de cours pour l’année scolaire 2014/2015

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la dotation de périodes de cours de l’Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs pour l’année scolaire 2014/2015.

Prise de connaissance

40. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Calcul des dotations de périodes de cours pour l’année scolaire 2014/2015

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la dotation de périodes de cours de l’Académie de Musique, de Danse et de Déclamation pour l’année scolaire 2014/2015.

Prise de connaissance

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

41. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Outre – Année scolaire 2014/2015 – Convention avec le Forem – Cours de « Pavage/Dallage »

- DECISION

Le Conseil communal est invité à adopter la convention présentée pour 2014/2015, avec le Forem au nom de l’Institut Supérieur Plus Outre.

Accord à l’unanimité

POLICE ADMINISTRATIVE

42. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant une vitesse maximale autorisée à 70 kms/h au lieu de 90 kms/h à Binche, section

de Péronnes, à la rue des Mineurs, sur le tronçon compris entre les deux chicanes présentes sur cette voirie.

Accord à l'unanimité

43. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue de la Fraternité, à hauteur du n° 27.

Accord à l'unanimité

44. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, Faubourg Saint-Paul, à hauteur du n° 14.

Accord à l'unanimité

45. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, section de Leval, à la rue Albert I^{er}, à hauteur du n° 122.

Accord à l'unanimité

46. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, section de Péronnes, Chaussée Brunehault, à hauteur du n° 236.

Accord à l'unanimité

47. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite à Binche, section de Bray, à la rue Feuillet, à hauteur du n° 39.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

48. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 juin 2014
- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 12 juin 2014.

Accord à l'unanimité sans remarque

DIVERS :

a) M. Piret marque un accord sur les modifications sollicitées et apportées au procès-verbal. Il se dit surpris par l'intervention de M. Urbain concernant la réaffectation de l'espace utilisé jusque récemment par le magasin O'Cool. En effet, M. Urbain prétend que cette superficie commerciale a pu être relouée grâce aux contacts pris au MAPIC. Or, il s'avère que c'est un commerce du Centre-ville binchois, Shoe Post, qui va y déplacer ses activités. Faut-il aller à Cannes pour discuter d'un tel dossier, pris en exemple pour justifier le déplacement.

M. Urbain explique que le groupe Shoe Post est hollandais et qu'il est effectivement présent au MAPIC.

b) M. Devin explique, concernant le risque de pénurie soulevé par Mme Capozza, qu'un risque de pénurie électrique est évoqué par les experts, compte tenu des avaries survenues sur plusieurs réacteurs nucléaires. Le gouvernement fédéral travaille actuellement à un plan de délestage qui doit permettre, en cas de pic de demande cet hiver, de couper l'approvisionnement en électricité d'une partie du territoire national, celui-ci ayant été divisé en tranches, afin d'éviter un effondrement du réseau et un black-out total et non prévu. Une réunion d'information est dans ce cadre prévue le 29 septembre 2014 chez le Gouverneur de la Province du Hainaut. L'essentiel du territoire binchois est situé en zone 2 – il existe 6 zones qui seraient délestées pour des périodes de 2 à 4 heures. L'information d'un risque de délestage serait donnée 7 jours à l'avance et confirmée 24 heures avant une éventuelle coupure. Les Villes et Communes seront chargées d'organiser les mesures qui leur permettront d'informer la population adéquatement et d'assurer la continuité des fonctions nécessaires durant une éventuelle coupure.

c) Mme Philippe indique avoir été interpellée par des parents d'élèves fréquentant l'école du Bois du Roy. Des travaux de réfection des toilettes situées dans la cour y ont été entamés en avril. L'avancement de ces travaux est peu rapide. Et les toilettes sont actuellement inutilisables. Des toilettes mobiles ont été installées. Elles sont inadéquates et sales. Elle estime qu'il serait nécessaire d'informer les parents à ce sujet et sur la perspective de fin des travaux.

M. Devin rappelle que ces toilettes étaient dans un état très peu satisfaisant, qui a justifié leur réfection.

M. Labar indique que les toilettes mobiles installées provisoirement et depuis le début des travaux sont entretenues quotidiennement. Aussi, il estime qu'il convient de dire que d'autres travaux ont été entamés et terminés au sein de l'établissement durant les vacances : travaux de peinture et de plafonnage notamment, dont l'exécution en dehors des périodes scolaires était prioritaire. Aussi, la nuit précédant la rentrée scolaire, les murs extérieurs des locaux ont été tagués. Le service des travaux a effectué l'ensemble des opérations de nettoyage et mise en peinture permettant d'effacer les stigmates sans délai. M. Labar indique que les services mettent les bouchées doubles afin de finaliser les travaux pour la rentrée.

M. Devin indique qu'effectivement, il s'agit de mettre les bouchées doubles mais que la rentrée est passée.

M. Labar rectifie en indiquant la fin du mois.

M. Devin demande à M. Labar de tenir la Direction au courant de l'évolution la direction de l'école afin que les parents soient informés.

M. Labar indique que la Direction est régulièrement informée des opérations.

d) *M. Piret évoque la problématique des caveaux inondés au cimetière de Péronnes-Charbonnage. Il demande les raisons de l'intervention tardive des services de la Ville.*

M. Bejarano indique que les délais ont été allongés en raison de pluies et des formalités préalables aux exhumations.

M. Piret indique que la problématique était connue depuis le début du printemps et que les opérations ont été entreprises en août.

M. Devin précise que la problématique a été connue à la suite d'une inhumation le 10 juin. Elle a été dénoncée aux autorités communales à la mi-juin. Le dialogue a immédiatement été entrepris avec les familles et les solutions techniques ont été recherchées sans délai. Il indique que la problématique est extrêmement sensible. Le dossier a été traité en tenant compte de ce contexte mais également eu égard aux obligations légales et contraintes techniques. Ainsi, notamment, une autorisation des familles doit être obtenue préalablement à toute exhumation, nécessaire à la réalisation des travaux. Les travaux permettant de solutionner la montée des eaux dans les caveaux nécessitaient des opérations conséquentes. Un report de 2 jours du calendrier des opérations, début août, dû aux conditions climatiques et à une inhumation sur le caveau voisin des 2 caveaux inondés, qui empêchait dès lors tout travail sur les caveaux inondés, a suscité une réaction dans la presse des familles concernées par les caveaux inondés.

M. Piret demande ce qu'il en est en termes de responsabilités.

M. Devin indique que la Ville n'est absolument pas responsable de la situation. En effet, les concessions de caveaux ont été octroyées sur ces espaces, il y a plus de 20 ans, sans aménagement des caveaux. Les concessionnaires ont dès lors fait réaliser les caveaux eux-mêmes. La Ville a cependant entrepris les opérations permettant d'assécher les caveaux, considérant qu'aucun autre acteur du dossier n'était en capacité d'apporter une solution à une problématique insupportable pour les proches. M. Devin précise toutefois qu'un cercueil n'ayant pas pu être inhumé dans le caveau en raison de l'inondation a été placé en caveau d'attente. Ce cercueil a été dégradé par les intempéries dans le caveau d'attente qui n'est pas étanche. Et la Ville a immédiatement déclaré le sinistre à son assureur, afin que celui-ci indemnise la famille pour le dommage subi, via un remplacement du cercueil.

*

La séance publique est levée

HUIS CLOS

AFFAIRES ECONOMIQUES

1. Communauté Urbaine du Centre – Désignation d'un nouveau représentant à l'Assemblée Générale
2. Patrimoine du Musée International du Carnaval et du Masque – Désignation d'un nouveau représentant à l'Assemblée Générale
3. IDEA – Désignation d'un nouveau représentant à l'Assemblée Générale
4. ALE de Binche – Désignation d'un nouveau représentant de la Ville au sein de l'ALE de Binche
 - DECISION

PERSONNEL INCENDIE

5. Personnel Incendie – Demande de dérogation – Obtention du permis C – Engagement à titre effectif en qualité de sapeur pompier volontaire
 - DECISION

PERSONNEL

6. Personnel administratif statutaire – Mise d'office à la pension prématurée définitive pour cause d'invalidité physique
 - DECISION

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

7. Enseignement fondamental – Direction de Binche 3 – Evaluation d'un Directeur stagiaire
 - RATIFICATION
8. Enseignement fondamental – Direction de Binche 1 – Evaluation d'une Directrice stagiaire

- **RATIFICATION**

9. **Enseignement fondamental – Direction de Binche 2 – Personnel – Désignation d’une Directrice dans un emploi non-vacant – Remplacement temporaire**
 - **RATIFICATION**
10. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Désignation d’une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant**
 - **DECISION**
11. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Désignation d’une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant**
 - **DECISION**
12. **Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Démission d’une institutrice maternelle à titre définitif**
 - **DECISION**
13. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Désignation d’une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant**
 - **DECISION**
14. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Désignation d’une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant**
 - **DECISION**
15. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Mise en disponibilité pour cause de maladie d’un professeur de religion catholique à titre définitif**
 - **DECISION**
16. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Implantation Binche 2 – Retrait de 3 périodes**
 - **DECISION**
17. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Désignation d’une maîtresse de néerlandais à titre temporaire – Modification de la délibération**
 - **DECISION**
18. **Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2013/2014 – Organisation des cours de religion protestante du 1^{er} septembre 2013 et du 1^{er} octobre 2013**
 - **DECISION**

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

19. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation
- DECISION
20. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Professeur d'ensemble instrumental – Evolution d'échelle barémique 301
- PRISE D'ACTE
21. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2013/2014 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Mise en disponibilité pour cause de maladie
- DECISION
22. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Disponibilité pour convenance personnelle d'un professeur de diction et de déclamation
- RATIFICATION
23. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement
- DECISION
24. Enseignement artistique à horaire réduit – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Démission d'office d'un professeur de guitare et de guitare d'accompagnement à titre définitif
- DECISION
25. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Demande de congé pour prestations réduites justifiée par des raisons de convenance personnelle d'un professeur de formation musicale
- RATIFICATION
26. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Personnel – Interruption de la carrière professionnelle à temps partiel d'une secrétaire
- RATIFICATION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

27. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre – Année scolaire 2014/2015 – Personnel – Interruption de carrière complète pour congé parental d'un professeur de sciences et de mathématiques à titre définitif
- RATIFICATION

